

LE PLFSS 2026 SOIGNE LES INTÉRÊTS PRIVÉS, PAS LES MALADES !



« Ce tract présente les mesures initiales du PLFSS 2026, avant les modifications intervenues lors du débat parlementaire, car le Sénat reviendra certainement au texte d'origine lors de la seconde lecture. »

Le gouvernement annonce dans son PLFSS 2026 un budget « responsable »... En réalité, c'est un choix politique fort, un plan d'austérité sanitaire de 7.1 milliards d'économies sur le dos des assurés sociaux pour épargner les grands patrons et basculer davantage vers l'assurantiel.

Les mesures infâmes de ce nouveau PLFSS visent à réduire les droits et faire payer la facture aux assurés :

- Limitation des arrêts maladie et durcissement des contrôles:

15 jours pour les primo-prescriptions réalisées en cabinet de ville.

30 jours pour celles effectuées à l'hôpital.

Renouvellements possibles par tranches de 2 mois maximum, sous réserve d'une justification médicale appropriée.

Sensibilisation des professionnels de santé aux « bonnes pratiques » de prescription des arrêts de travail et contrôles facilités y compris par l'employeur.

- Suppression d'ALD (Affection de Longues Durée) : des malades chroniques comme les troubles musculosquelettiques (TMS), la dépression ne seront plus pris en charge à 100% et se verront ainsi appliquer les règles de droit commun en matière d'indemnités journalières (plafonnées à 360 jours sur 3 ans).

A savoir pourtant que les risques psychosociaux sont la première cause de longs **arrêts en France** représentant **36%** de ceux-ci, et **30 % des arrêts de travail sont causés par un TMS**. Ces **arrêts sont souvent liées aux conditions de travail et donc à la responsabilité de l'employeur et pourtant la facture est pour la Sécurité sociale et les travailleurs.**

- Fiscalisation des Indemnités journalières ALD.
- Doublement des franchises et participations forfaitaires : boîtes de médicaments 2 €, transports 8 €, consultations 4 €, étendu aux actes dentaires et aux dispositifs médicaux (pansements, orthèses, etc.), payables directement aux professionnels de santé et un plafond annuel qui passe de 50 € à 100 €.
- Aucune revalorisation au 1er janvier 2026 sur les pensions d'invalidité.
- Demande d'une "contribution exceptionnelle" des complémentaires santé au remboursement de la dette de la Sécurité sociale.

ALD et "prévention" : un piège déguisé

Le remplacement de certaines ALD par un "dispositif prévention" aura des effets pervers :

- Les complémentaires santé seront davantage sollicitées car les soins ne seront plus remboursés à 100 % par l'assurance maladie.
- Ces dernières sauront qu'il s'agit de pathologies chroniques... donc coûteuses.

Les conséquences seront dramatiques pour les malades avec des tarifs à la hausse, sélection des risques, et inégalités aggravées. C'est une logique assurantielle purement contraire à l'esprit de la Sécurité sociale qui se traduira concrètement par « **Chacun reçoit selon ses moyens, quelques soient ses besoins** »

Moins de remboursement par la Sécurité sociale, contribution imposée à la dette, transfert d'une partie des ALD (non exonérantes) vers les complémentaires, tout cela fera exploser les tarifs.

- Déjà aujourd'hui, une complémentaire santé représente près de 8 % du budget d'un ménage.
- Pour les retraités, la complémentaire représente déjà plus de 20 % du budget et demain ce sera encore plus.
- En 2025, 6 personnes sur 10 déclarent avoir déjà renoncé à des soins pour raisons financières.
- 4 % de la population n'a aucune complémentaire

Pendant que les malades paient le prix fort, les assureurs récupèrent la mise.; Le gouvernement se félicite d'un budget « sous contrôle » et les 90 milliards d'exonérations de cotisations sont conservés . La boucle est bouclée !

La FNPOS-CGT dit stop à la casse de la Sécu

Nous refusons :

- La culpabilisation des malades,
- La privatisation rampante du système de santé,
- Le transfert du financement vers les complémentaires et in fine les assurés.
- Le détournement des cotisations sociales sous forme d'exonérations patronales qui gonflent les dividendes.

Nous revendiquons :

- La mise en œuvre du 100 % Sécu, financé exclusivement par la cotisation sociale.
- L'augmentation des salaires et de l'emploi
- L'arrêt immédiat des franchises, forfaits et restrictions d'IJ et ALD.
- La fin des exonérations de cotisations sociales
- La suppression des PLFSS.

« Jamais nous ne tolérerons que ne soit renié un seul des avantages de la sécurité sociale. Nous défendrons à en mourir et avec la dernière énergie, cette loi humaine et de progrès. »

Ambroise Croizat

